

## • Sur les modalités de gestion des déchets à bord



### Dispositions applicables à tous les navires : protection de l'environnement marin

Pour rappel il est strictement interdit de **REJETER TOUS TYPES DE DECHETS EN MER**. Ils doivent faire l'objet d'une collecte organisée en mer ou d'un dépôt à terre conforme aux réglementations en vigueur.



### La gestion des macro-déchets au sein des ports

Les poubelles situées dans les ports sont destinées aux plaisanciers à quai qui participent au financement de ces dernières à travers la taxe ou redevance portuaire.  
>> Se renseigner auprès des capitaineries pour connaître les modalités de dépôts.



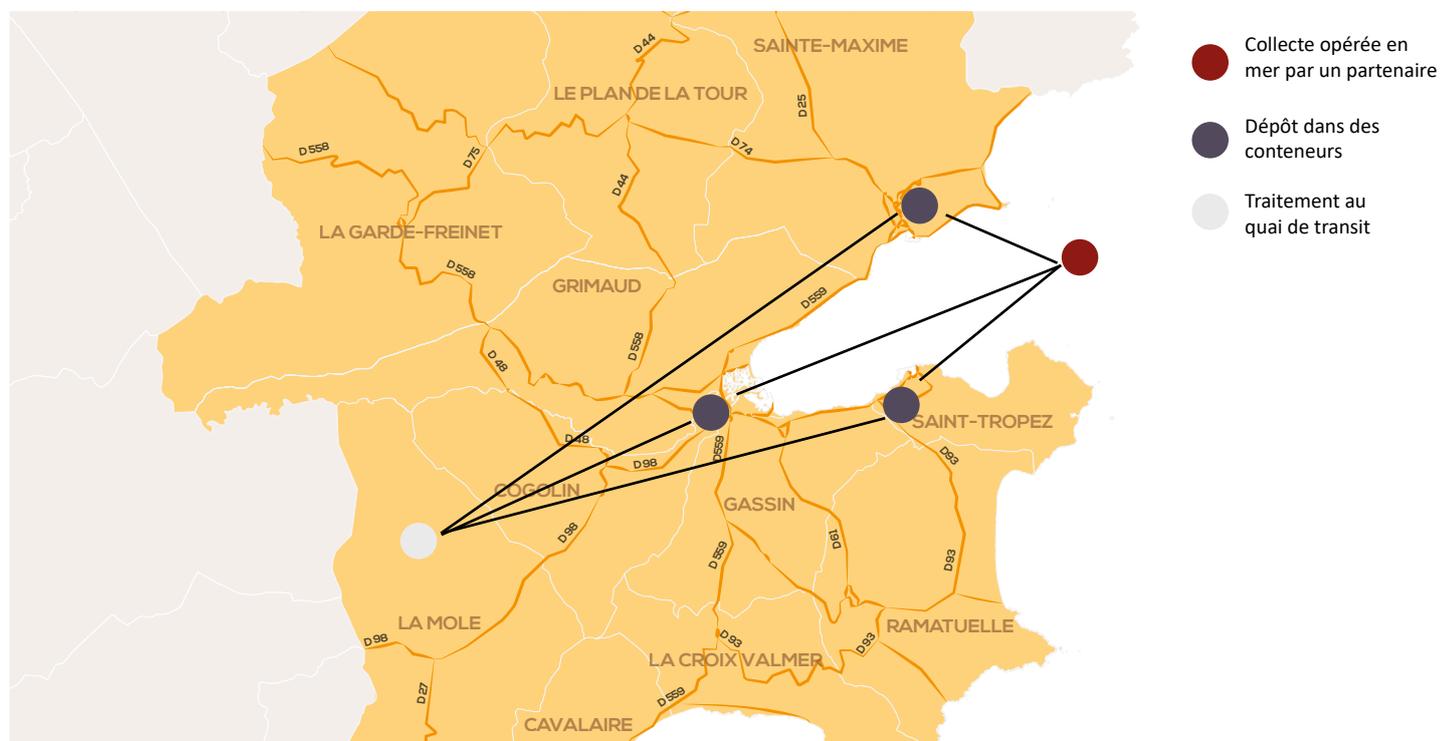
### En mer, un service expérimental pour vous proposer une solution durable

Afin d'offrir un service spécifique de collecte des déchets pour les bateaux au mouillage qui n'ont pas de place au port et avec une volonté de protection de l'environnement, un ensemble d'acteurs publics et privés souhaitent participer à la mise en place du tri des déchets et à leur valorisation à un coût maîtrisé.

Dans cette perspective, un service expérimental mis en place par un partenaire privé est opérationnel cette année pour vous proposer ses services. Le coût qui vous est proposé comprend :

- la collecte en mer selon plusieurs catégories,
- le transfert vers les centres de valorisation réglementaires,
- leur traitement selon la réglementation française en vigueur.

Plus de renseignements auprès des capitaineries et auprès de vos interlocuteurs habituels (conciergerie...).





## Quels seront les déchets collectés ?

- Déchets solides (ordures ménagères, emballages plastiques et métalliques, carton, verre et encombrants)



## Vers quelle autre filière vous orienter pour les autres déchets ?

Lors de votre escale, les ports de Cogolin, Saint-Tropez, et Sainte-Maxime proposent à leurs usagers de multiples services (adressez-vous à la capitainerie pour plus d'informations) :

- eaux usées,
- déchets spécifiques,
- les engins pyrotechniques : reprise par les distributeurs / shipshandlers à terre (APER PYRO : 1 acheté = 1 repris).



## Préserver l'environnement en gérant ses déchets

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez travaille au quotidien pour préserver l'environnement dont les espaces maritimes.

Cet objectif de préservation ne peut être atteint qu'avec votre collaboration qui ne fait aucun doute tant nous savons que la mer représente également pour vous un écrin à préserver.

Pour favoriser cette collaboration, nous sommes à votre service par mail :

[infoyachting@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:infoyachting@cc-golfedesainttropez.fr)



**Rapportez vos déchets avec vous**



**Utilisez un cendrier de poche**



**Jetez l'ancre de votre bateau dans le sable (pas dans la posidonie)**



**Observez sans toucher**

